



COMMUNE DE
VANDŒUVRES

Vandœuvres, le 28 septembre 2020
Lge 2020-2025 / CM 2

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 28 septembre 2020 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN (Président), Carlos BACHMANN, Sébastien BRUNSCHWIG, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Véronique LÉVÊQUE, Jean-Dominique MARÉCHAL, Jean PEYER, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Éric PROVINI, Maria Eugenia RICCIO, Galia TURRETTINI, Jean-Louis VAUCHER

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, maire
M. René STALDER, adjoint
M. Maximilien TURRETTINI, adjoint

Excusé-e-s : MM. Jean-Pierre GARDIOL, Niccolò GORI, Philippe MOREL,

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, secrétaire général

Procès-verbaliste : Mme Emmanuelle MAIA

* * *

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et à tous et annonce les personnes excusées.

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 août 2020

Le Président prend note de quelques corrections demandées par les élus.

Le procès-verbal de la séance du 31.8.2020 est approuvé à l'unanimité (13 voix), sous réserve des modifications communiquées ce soir, avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Maire et des Adjoints

Le Président cède la parole à Mme le Maire qui communique diverses informations d'ordre opérationnel :

Personnel communal

Le poste en vue de recruter un-e assistante de direction a été ouvert. La Mairie a reçu environ 250 dossiers de candidature. La nécessité d'un tel poste ressort nettement en ce moment, M. GENOUD devant assumer lui-même un grand nombre de tâches de secrétariat.

École

Une séance a eu lieu avec la responsable de secteur du GIAP, l'APEBIVAN et la responsable du SIACG qui s'occupe de la facturation concernant le restaurant scolaire. Cette séance a été très utile, au vu du nombre de questions soulevées par rapport à la facturation ; certains problèmes sont en phase de résolution. La responsable de secteur du GIAP a ensuite rencontré les animateurs et intendantes de Vandœuvres (restaurant scolaire) ; ceux-ci ont beaucoup apprécié de pouvoir mettre leurs questions à plat, par exemple concernant les normes sanitaires pendant les repas. La commune n'avait pas reçu, de la part du GIAP, des informations concernant les normes à suivre. Celles-ci ont pu être adaptées en fonction de la commune. La facturation devrait aussi être améliorée et une formation sera donnée aux animateurs sur ce sujet.

Se référant à la dernière séance du Conseil municipal, M. VAUCHER demande si les mesures adéquates ont pu être prises pour le stationnement des collaborateurs du parascolaire.

Mme GRIVET n'a reçu aucune demande ni question à ce sujet, indique Mme le Maire.

APEBIVAN

Mme le Maire a reçu l'APEBIVAN. Le souhait, depuis le début de l'année, était d'avoir des rencontres régulières afin de mieux suivre les dossiers et répondre aux différentes questions des parents (restaurant scolaire, WiFi dans l'ancienne école, etc.).

Manifestations

Le spectacle du Crève-Cœur (opéra comique) a eu lieu le 24.9.2020. La salle était remplie par un peu plus de la moitié des spectateurs. Cela s'explique sans doute par deux raisons : la crainte de la promiscuité (même si les mesures sanitaires du théâtre avaient été validées par les autorités compétentes) et, surtout, la non-distribution du tous-ménages dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. Un nombre incalculable de personnes ont signalé ce problème, dont des Conseillers municipaux. Mme le Maire est extrêmement mécontente de ce défaut de prestation de la Poste.

M. PROVINI relève que cela fait des années qu'il y a des problèmes à Vandœuvres avec la Poste, par exemple pour la diffusion de *La Coquille*. Qu'est-il possible de faire ?

Mme le Maire relève que ces problèmes ne sont pas liés qu'à la distribution des tous-ménages. La distribution du courrier est elle aussi problématique. Toutes les communes d'Arve et Lac ont des soucis avec la Poste.

Les mesures adéquates que la commune est à même de prendre avec la Poste s'ensuivront, conclut le Président.

Marché de Noël

Au vu de la situation sanitaire, le marché de Noël a malheureusement été annulé.

Soirée pour les aînés

L'organisation d'une sortie pour les aînés est en cours d'élaboration.

Rencontre/échanges avec les entreprises vandœuvriennes le 8.10.2020

La Mairie a reçu quelques réponses positives pour une soirée de rencontre/échanges avec les entreprises de la commune. La liste des entreprises de la commune n'est malheureusement pas à jour, ces dernières ne faisant pas toujours le nécessaire auprès du RC.

Le Président donne la parole à M. l'Adjoint.

Commission Durabilité, énergie et bâtiments

M. STALDER indique que la commission a beaucoup échangé par rapport à la Cité de l'Énergie, lors de la dernière séance. Les bâtiments seront évoqués lors d'une prochaine séance.

Esplanade

Beaucoup de choses sont encore à peaufiner dans le cadre de l'Esplanade (contrats d'entretien, environnement, nettoyage du parking, etc.) et certaines finitions sont encore à terminer. M. STALDER et M. MORENO suivent de très près les retouches de chantier qui sont à faire.

Parcelle Gardy (intersection chemin des Princes/route de Mon-Idée)

L'ancienne exploitation agricole a été rachetée par la commune après le décès de M. GARDY, dans le but d'y installer, en intercommunalité, un centre de voirie et une caserne de pompiers, comme c'est par exemple le cas pour Collonge-Bellerive et Cologny. Cette construction pourrait remédier aux problèmes qui se posent au centre du village.

M. STALDER récapitule l'avancement du dossier : dépose du dossier d'autorisation (27.2.2020), demandes de compléments (10.7.2020) ; cela suit son cours. Normalement, la commune devrait obtenir l'autorisation de construire fin 2020 (délai de recours : 1 mois). La demande d'autorisation pour la démolition a été obtenue le 24.8.2020 ; celle-ci pourra, cas échéant, être prolongée d'une année.

La demande d'autorisation de construire a, à ce jour, obtenu les préavis suivants :

Favorables sous réserve : commission d'architecture, direction de l'information du territoire, police du feu, SABRA, GESDEC, OCEN.

Compléments attendus : OCT, OCEau, OAC.

Préavis défavorables : urbanisme, OCAN.

M. STALDER souligne que cette caserne figure dans le PDCom de Vandœuvres qui a été validé par le Conseil d'État.

Coût estimatif du projet : Fr. 7'735'000.- (selon les normes SIA).

Travaux engagés à ce jour : études CVSE, travaux de géomètre, diagnostic de matériaux dangereux avant travaux, étude géotechnique et sondages structurels.

M. STALDER résume le planning prévisionnel (si la commune obtient l'autorisation de construire d'ici fin 2020) : appels d'offres, adjudication, devis général (août 2021), crédit de construction (septembre/octobre 2021), début des travaux (janvier 2022), fin des travaux (janvier 2023).

À ce jour, un locataire se trouve dans l'ancien hangar.

M. STALDER relève qu'il s'agit d'un dossier complexe qu'il a pris en cours de route. Il propose d'en discuter à la commission avec plus d'éléments et de prévoir éventuellement l'audition de spécialistes ou architectes afin de répondre aux questions des commissaires sur les aspects techniques.

M. VAUCHER indique que la CDB a abordé beaucoup de sujets lors de cette séance, dont le label Cité de l'Énergie, et a eu un point de situation sur les bâtiments.

Le Président donne la parole à M. l'Adjoint.

M. TURRETTINI indique que suite à l'arrêté du 13.2.2020 par rapport à l'installation d'une restriction de circulation sur les chemins de la Blonde, des Tattes-Fontaines et du Dori afin de limiter le trafic aux riverains de 7h30 à 8h30, un certain nombre de plaintes sont parvenues à la Mairie. Certains riverains ont déploré le manque ou la mauvaise communication par rapport à cette mesure, sachant que les panneaux ont été installés et que la mesure a pris effet le 24.8.2020 pour une période d'essai d'une année. L'Exécutif, avec l'aide de l'administration communale, analysera la situation et la manière dont est acceptée cette mesure. Un *mea culpa* est fait par rapport à l'information, si celle-ci était lacunaire,

peu claire ou imprécise. Une communication révisée partira cette semaine, comportant un explicatif de la mesure ainsi que les chemins concernés et les usagers autorisés à transiter sur ceux-ci. M. GENOUD a reçu M. MOSER, qui se plaignait du trafic de transit sur ces chemins et le dérangement que cela peut occasionner ; des solutions sont à l'étude.

Suite à la question posée par M. PEYER lors de la séance précédente par rapport à la pose de miroirs à l'intersection Rippaz/Écorcherie, les collaborateurs des services extérieurs ne se souviennent pas d'avoir vu des miroirs, à l'époque. Une recherche est en cours dans les archives, conclut M. TURRETTINI.

4. Communications du Bureau

Le Président indique que le Bureau a discuté avec Mme le Maire par rapport à l'organisation du repas de fin d'année. Compte tenu des mesures sanitaires et de l'évolution, inconnue à ce jour, de la situation, un petit questionnaire permettra de sonder les tendances par rapport à ce repas (favorable, défavorable, avec les conjoints, sans les conjoints). Pour sa part, le Président serait d'avis de maintenir ce repas avec les mesures sanitaires en vigueur à ce moment-là.

Le Président résume la lettre de Genève Aéroport, adressée à l'ensemble des communes genevoises et vaudoises. Une séance aura lieu le 5.10.2020 à 18h au terminal 2 (inscriptions d'ici le 2.10.2020). Le Président donne lecture de l'ordre du jour et indique que le secrétariat de la Mairie centralisera la liste des intéressés pour la communiquer à Genève Aéroport. Les élus voudront bien communiquer leur intérêt par e-mail à l'adresse : mairie@Vandœuvres.ch

Mme RICCIO donne lecture de la lettre adressée à la commune par le Bureau de médiation administrative (BMA). Mme RICCIO tient des flyers à disposition des intéressés.

Tous les Conseillers municipaux ont reçu une invitation de la fondation Hardt (chemin Vert), qui les convie à une visite le 13.10.2020 à 18h. Réponse d'ici le 9.10.2020 pour ceux qui souhaitent y participer, conclut le Président.

5. Communications des commissions

Le Président rappelle que ces communications doivent être assez succinctes et ne pas comprendre de noms de commissaires.

Aménagement du territoire (CAT)

Mme HÜSLER ENZ donne lecture du rapport de la CAT :

« La commission Aménagement du territoire s'est réunie mardi 22 septembre.

Après avoir approuvé l'ordre du jour, la commission a rapidement pris connaissance des dossiers de construction en cours et notamment ceux pour lesquels la commune a émis un ou des préavis. Mme le Maire a répondu aux questions qui lui ont été posées.

Trois dossiers, qui ont fait l'objet de recours de la part de la commune de Vandœuvres à l'encontre de projets de constructions, ont fait l'objet de trois arrêts rendus récemment par la chambre administrative de la Cour de justice, soit de juin à septembre 2020. Ils ont été commentés. La commune a eu gain de cause dans deux de ces procédures.

Mme le Maire a ensuite relaté aux commissaires la rencontre qu'elle a eue avec l'association VZAD (Vandœuvres zone à défendre). Cet entretien a mis en évidence le rôle qu'ont les associations de voisins, puisqu'elles peuvent entamer un dialogue avec les promoteurs et architectes qui ont intérêt à

modifier les projets de construction pour ne pas se heurter aux oppositions des voisins, qui retardent le projet, en l'espèce ce qu'il se passe pour un projet situé dans le bas du chemin de la Blonde.

Mme le Maire a souligné que la Mairie a également ce rôle, les promoteurs et architectes prenant contact avec l'Exécutif pour présenter les projets de construction et essayer d'emblée d'élaborer un projet qui puisse avoir un préavis positif de la commune. Ils sont donc attentifs aux modifications proposées par l'Exécutif.

L'accent a été mis sur le fait que la commune et les associations de voisins ont souvent des buts communs, mais des arguments différents, l'une défendant les intérêts publics et les associations se faisant les porte-parole des intérêts privés de leurs membres.

Les commissaires ont ensuite exprimé la préoccupation principale de tous les habitants de Vandœuvre de conserver l'aspect résidentiel et rural de la commune et d'éviter la densification. À cet effet, les commissaires ont manifesté leur volonté de tout mettre en œuvre dans les limites de leurs prérogatives pour agir dans ce but en accord avec l'Exécutif. Ils ont demandé à pouvoir avoir connaissance des projets de construction avant que les préavis soient délivrés par l'Exécutif. Mme le Maire n'a pas manifesté d'opposition ; elle a simplement précisé qu'elle devait vérifier quelles informations pouvaient être divulguées à la commission avant qu'un préavis ne soit donné.

Ensuite, des questions ont aussi été posées sur la parcelle Gardy.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée. »

Culture et manifestations (CCM)

Mme TURRETTINI donne lecture du rapport de la CCM :

« Lors de cette première commission, nous avons surtout discuté de l'organisation à proprement parler de ladite commission.

Les sujets suivants ont aussi été discutés :

La volonté de rationaliser le fonctionnement de la commission en travaillant sur deux types de subventions différentes, à savoir des subventions récurrentes qui pourraient être validées par la commission puis reconduites annuellement par l'Exécutif directement, et d'autres subventions plus ponctuelles.

La question de l'organisation ou non d'une sortie pour les aînés, au vu des conditions sanitaires que nous connaissons tous.

L'organisation du marché de Noël de Vandœuvre suite à la démission des organisatrices et aux restrictions sanitaires dues au Covid.

Enfin, la commission a pensé à une visite de la Fondation Hardt pour tout le Conseil municipal et comme vous avez pu le voir, c'est chose faite pour le 13 octobre prochain et nous nous en réjouissons. »

Durabilité et bâtiments (CDB)

M. VAUCHER donne lecture du rapport de la CDB :

« La commission s'est réunie le 14 septembre 2020 en présence du Secrétaire général et de l'Adjoint au Maire dont le dicastère comprend la durabilité et les bâtiments communaux.

Le premier point à l'ordre du jour a été la délibération relative à un don de 25 arbres à la commune et qui a fait l'objet d'un renvoi en commission lors de la dernière séance du Conseil. Après discussion, il est décidé de laisser le soin à l'Exécutif de rencontrer ce généreux donateur pour obtenir davantage de précisions et d'en tenir la commission informée.

Le deuxième point à l'ordre du jour consistait en un point de situation des questions relatives aux déchets, aux travaux récemment réalisés, ainsi qu'aux événements 2020-2021.

- Déchets : l'Adjoint informe qu'une réunion du GESDEC est prévue pour fin septembre.

a) PPV

b) Mobilitri : pour information, ce concept de centre de récupération mobile avait été présenté en commission Énergie et Environnement élargie au Conseil, en octobre 2019.

c) Déchetteries communales : il est relevé l'absence d'écopoints dans le sud de la commune, le manque de civisme à la déchetterie du Marchepied, ainsi que la présence d'objets n'ayant pas leur place dans les containers de recyclage et qui polluent ainsi tout le lot, rendant le recyclage impossible. Par ailleurs, l'écopoint destiné aux habitants de l'Esplanade est jugé trop éloigné des immeubles et ne favorise ainsi pas le tri des déchets.

- Travaux :

a) Chaufferie du centre communal

b) Réseau de chauffage à distance : l'ancienne école a été raccordée, mais il sera nécessaire de refaire le revêtement phonoabsorbant sur une relativement grande distance, information qui n'avait jamais été communiquée lors de la précédente législature.

c) Esplanade : la dépose-minute pour l'école primaire n'est pas fonctionnelle et manque de fluidité. Par ailleurs, un commissaire souhaiterait, une fois tous les aménagements terminés, que le bilan complet des dépenses soit établi en regard du crédit qui avait été voté à l'origine.

- Événements 2020-21 : le Covid a évidemment tout impacté, reste la question de l'inauguration de l'Esplanade, mais sans savoir quand elle pourra avoir lieu.

Le troisième point à l'ordre du jour a eu trait à deux objets préavisés favorablement, mais restés en suspens à l'issue de la fin de la législature précédente, soit le passage à 100 % d'approvisionnement en électricité Vitale Vert et l'installation de cendriers à tous les arrêts de bus situés sur la commune. À l'unanimité, la commission décide de considérer ces objets comme des demandes de l'Exécutif, dont la réalisation ne requiert ainsi pas la nécessité de déposer de motions. Il est à noter qu'un appel d'offres avait été demandé pour le deuxième objet.

Par ailleurs, après constatation de faits de littering, la commission demande à l'Adjoint de vérifier que tous les arrêts de bus soient bien munis d'une poubelle et d'en installer, le cas échéant.

Le quatrième point à l'ordre du jour a concerné la préparation du budget 2021 de la commune. Il a été décidé de consacrer une séance uniquement à l'étude et à la discussion du budget Durabilité et Bâtiments, et ce d'ici le mois de décembre. Par ailleurs, l'Adjoint informe que des travaux d'entretien des collecteurs devront être effectués, car cela fait 10 ans que rien n'a été entrepris en la matière. Ces opérations impliqueront des frais importants.

Parmi le point Divers :

a) Un commissaire évoque la question de l'utilisation de pesticides pour l'entretien des parcs et espaces verts. Il estime qu'il serait pertinent de mieux connaître les pratiques communales en la matière et de communiquer à ce sujet.

b) Enercoach et labellisation Cité de l'Énergie : l'Enercoach effectue le rapport annuel des IDC et cette personne est aussi conseillère Cité de l'Énergie. À l'unanimité, il est décidé de l'inviter à venir présenter le label et ce qu'il apporterait à la commune, mais aussi les charges financières et en RH qu'impliquerait le lancement de la procédure. La présence du technicien communal à cette présentation serait souhaitable.

c) Liste des actions de Vandœuvres en faveur de l'environnement : il s'agit de remplacer le document sur le site web de la commune qui date de 2013 par une version mise à jour par l'ancienne commission Énergie et Environnement en début d'année 2020. La commission y est unanimement favorable.

Le dernier point concernait la confirmation de la date de la prochaine séance, qui est fixée au lundi 26 octobre à 19h. »

Communication et naturalisations (CCN)

La commission ne s'étant pas réunie depuis la dernière séance, M. ANDERSEN n'a rien de particulier à communiquer, hormis deux naturalisations qui seront traitées au point 15 du présent ordre du jour.

Routes, domaine public, sécurité (CRDPS)

Mme HUYGHUES-DESPOINTES donne lecture, pour M. MOREL, du rapport de la CRDPS :

La commission s'est réunie jeudi 24 septembre.

L'ordre du jour a été approuvé. Un point de situation sur les mesures de restriction de circulation de 7h30 à 8h30 sur certains chemins communaux (Blonde, Dori, Tattes-Fontaine) a été fait. La mesure semble bénéfique d'après certains riverains et aurait des effets positifs.

Il a également été procédé à un point de situation concernant le cheminement piétonnier autour de l'école. Des mises au point et des ajustements sont encore à étudier et dès que possible une information communale par tous ménages est à prévoir notamment sur la dépose rapide et l'utilisation du parking de l'Esplanade.

Dans les divers, plusieurs discussions ont été initiées sur la sécurité des chemins communaux face à aux nombreux chantiers importants et l'utilisation de ces chemins comme parking ainsi qu'à la dégradation de la qualité paysagère due à des parkings sauvages en limite de champ.

Le président de la commission est chargé de surveiller de très près au niveau du Grand Conseil les dernières propositions de mobilité suite à la livraison prochaine d'une première tranche des communaux d'Ambilly. »

Sociale, sport et loisirs (CSSL)

Mme PICTET donne lecture du rapport de la CSSL :

« La CSSL s'est réunie le jeudi 7 septembre avec Mme le Maire. La CSSL a présenté aux nouveaux commissaires le rôle de cette commission, présenté les critères d'attribution des sommes allouées. Les commissaires souhaitent réfléchir encore sur la possibilité d'affiner ces critères. La CSSL a ensuite préavisé l'attribution d'une somme à l'association Partage (CHF 10'000) et au Manège de Crêt, qui a subi une perte, devant annuler son concours pour cette année, de CHF 4'000. »

Finances et gestion (CFG)

M. ANDERSEN donne lecture du rapport de la CFG :

« La CFG s'est réunie à deux reprises. Le 8 septembre en urgence afin de traiter la délibération DM 34 qui lui avait été renvoyée et dont le rapport vous sera fait au point 8 de l'ordre de jour.

La commission s'est également réunie le lundi 21 septembre avec comme point principal à l'ordre du jour la révision du nouveau règlement du Conseil municipal. Après près de 3h de séance, la commission a revu l'intégralité du règlement auquel elle a apporté des changements mineurs compte tenu du grand travail effectué en amont par la sous-commission créée à cet effet. Le rapport vous sera fait au moment du traitement de l'objet par le Conseil municipal. »

6. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

Le Président donne la parole à Mme le Maire, qui s'exprime au nom de l'Exécutif.

Mme le Maire précise que les informations détaillées sont à la disposition des élus et que les montants versés à ces diverses entités intercommunales figureront dans le projet de budget 2021 de la commune.

GIAP

Il ressort de l'assemblée générale ordinaire que le budget 2021 du GIAP va augmenter, car la fréquentation des enfants est en augmentation et la demande très grande. Le GIAP a subi des pertes à cause du Covid-19, les animateurs ayant été rémunérés. Le budget 2021 étant à la hausse, cela se répercutera sur la participation de la commune. Un des grands objectifs du comité du GIAP pour 2021 est de travailler à faire augmenter la participation des parents.

CIDEC

L'assemblée générale ordinaire a validé le budget 2021 ; la participation des communes est stable.

SIACG

L'assemblée générale ordinaire a validé le budget 2021.

ACG

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 26.9.2020, les comptes 2019 et le budget 2021 ont été approuvés à l'unanimité, ainsi que les élections au niveau des comités. L'ACG a eu la chance de remercier et féliciter les membres sortants des Exécutifs précédents, qui étaient conviés à cette séance.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23.9.2020, M. HODGERS a présenté aux magistrats le projet de révision du PDCan 2030 ; cette révision devrait aboutir en 2025-2026. La volonté de M. HODGERS est d'être dans la concertation et la consultation ; il compte beaucoup sur les communes pour participer au bilan du PDCan actuel, qui seront consultées pour cette partie. M. HODGERS a également fait un point sur le moratoire sur la densification, beaucoup de promoteurs n'ayant pas compris la teneur exacte du communiqué du 30.6.2020, et a rappelé les conditions, qui sont les mêmes qu'en juin. Selon la base légale, qui doit être approuvée par le Grand Conseil (un projet de loi a été déposé), des zones de densification accrues doivent être prévues dans les PDCom. Les communes ont 2 ans pour finaliser leurs PDCom. M. HODGERS a aussi évoqué le guide des jardins du XXI^e siècle, qui est en phase de révision. Par rapport à la gestion des déchets, et dans une volonté d'apaiser les relations entre le canton et les communes, M. HODGERS a indiqué que le projet de loi serait déposé sans la contribution de la taxe environnementale.

Sur une question du Président, Mme le Maire indique que le PDCom de Vandœuvres vient d'être approuvé par le Conseil d'État. Celui-ci ne prévoyait pas de zone de densification accrue. Vandœuvres n'étant pas la seule commune dans ce cas, il faudra attendre les remarques du département.

Selon le Président, il serait peut-être bon de rappeler, lors du bilan sur le PDCan, les fameuses problématiques de surdensification liées à l'art. 59 al. 4 LCI et le fait que les préavis négatifs de la commune ne sont pas suivis par l'OAC.

Mme le Maire précise que M. HODGERS a bien dit que les préavis communaux seraient prépondérants tant que le PDCan ne serait pas validé. Les communes devraient donc avoir un peu plus de poids à ce niveau-là.

ORPC Seymaz

M. TURRETTINI a participé à la commission de l'ORPC Seymaz. Les astreints ont été mobilisés trois mois pendant la crise du Covid-19. Durant cette période, l'équivalent de 4 années complètes en termes de jours ont été effectués par astreint. L'ORPC a été mis de manière très poussée à contribution (comme dans le reste du canton). La gestion des ORPC a été très bonne dans les communes, moins en ville de Genève. M. TURRETTINI remercie tous les astreints pour leur engagement et leur façon très professionnelle d'œuvrer pendant cette période particulière.

Les discussions ont également porté sur le budget du groupement intercommunal des pompiers de Choulex-Vandœuvres, qui comporte très peu de modifications. La clé de répartition est en discussion, mais reste globalement la même (60-40). Il n'y a pas de gros investissements prévus en termes de matériel, une solution ayant été trouvée par rapport au camion. Des réponses ont été apportées par rapport aux indemnités des sapeurs-pompiers ; tout a été clarifié de manière transparente.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES cite le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal par rapport aux jetons de présence, dont le point est caduc, car la commune de Choulex dédommage ses élus de façon forfaitaire.

M. TURRETTINI évoque les forfaits annuels prévus par Choulex, raison pour laquelle le montant de CHF 100.- par jeton de présence a été refusé par le Conseil municipal de Choulex. L'idée était de s'aligner sur la pratique de Choulex qui a été modifiée depuis.

La rémunération ne figurant pas dans la délibération votée le mois dernier, le Président souligne que celle-ci ne comporte pas d'information erronée. Les éventuelles oppositions devront être transmises sous forme de motion ou de résolution.

7. Décision de l'ACG sujette à opposition des conseils municipaux

Néant.

8. P_DM 34-2020 – Prêt de CHF 80 000 TTC à la société Albamove Sàrl exploitante de l'Auberge de Vandœuvres (documents consultés par la commission des finances disponibles pour les membres du CM auprès du Secrétaire général)

Le Président donne lecture du rapport suivant :

« Les commissaires se sont réunis le 8 septembre 2020 afin de traiter le projet de délibération 34-2020 - Prêt de CHF 80 000 TTC à la société Albamove Sàrl exploitante de l'Auberge de Vandœuvres.

Après étude des différents documents financiers transmis, il appert que la situation financière de la société exploitante de l'auberge est très compliquée et le niveau d'endettement de cette dernière est extrêmement élevé. De plus, les commissaires ont constaté que les dettes sont nombreuses et remontent aux années 2017, 2018 et 2019, ce qui démontre que la situation n'était pas saine, et ceci bien avant la crise de la Covid. De plus, une faillite avait été prononcée en novembre 2019 et la dissolution a été révoquée en décembre 2019, très certainement suite à un nouvel apport de fonds, ce qui démontre la fragilité de cette société.

Au-delà de la situation financière, s'est posée la question du rôle de la commune dans une telle situation et de la gestion des deniers publics. Bien entendu, la commission relève le fait qu'il serait regrettable de perdre cette auberge qui satisfait les habitants de notre commune et au-delà. Toutefois, il est important de noter qu'un prêt de la sorte serait très certainement équivalent à un don/subvention, car compte tenu de la situation financière, il est très peu probable que la commune revoie son argent. Faire un prêt à une société dans une telle situation financière pourrait mettre la commune dans une fâcheuse posture, notamment en cas de visite de la Cour des comptes.

Par ailleurs, les commissaires constatent que si l'on neutralise les aides (Covid) qui consistent en la gratuité des loyers (4 mois), les RHT ainsi que l'agrandissement de la terrasse, le bénéfice dégagé par le restaurant depuis le début de l'année est très faible.

Finalement, les commissaires relèvent que malgré la situation financière compliquée, la commune n'a obtenu aucune garantie ni plan d'assainissement de la part des exploitants.

Compte tenu de ce qui précède, la CFG propose à l'unanimité de rejeter cette délibération et de refuser ce prêt de CHF 80 000 à la société Albamove Sàrl. »

Le Président ouvre la discussion et rappelle aux élus que les informations confidentielles, qu'ils ont pu consulter à la Mairie, ne doivent pas être débattues ici.

Mme LÉVÊQUE donne lecture de son intervention, commune avec M. MARÉCHAL :

« Chers tous, je m'exprime en mon nom propre ainsi qu'au nom de M. MARÉCHAL et non au nom de mon groupe.

L'exploitant de l'Auberge de Vandœuvres nous a demandé un prêt remboursable de CHF 80 000.

La CFG propose à notre conseil de refuser cet avantage par son préavis négatif.

Il n'est pas question pour nous de remettre en cause le travail de la commission ni de son président, mais j'aimerais expliquer notre abstention lors du vote qui va suivre.

Il faut savoir qu'en plus des problèmes financiers dus à la période conjoncturelle difficile que nous traversons, notre aubergiste a commencé son exploitation avec une dépense non prévue de plus de CHF 200 000.

En effet, en octobre 2017, à la reprise du commerce, des charges imprévues ont été payées par l'exploitant, pour la mise aux normes et les moyens nécessaires à l'exploitation de ce commerce.

Cet investissement concernait le piano, l'extracteur d'odeurs, la friteuse, le four, la plonge et la machine à café notamment.

L'auberge de Vandœuvres a rétabli la situation avec un chiffre d'affaires en augmentation de 35 % depuis la Covid-19, qui lui a permis de rembourser très rapidement une partie de sa dette.

Les clients de l'auberge peuvent témoigner de la qualité des prestations qui sont offertes aux Vandœuvriens et de l'animation qu'elle représente au centre du village.

Nous avons déjà perdu le Cheval Blanc et perdre aussi l'auberge serait dommageable.

Nous pensons que le risque que prendrait notre commune en accordant cet avantage n'est pas exagéré en rapport à la qualité du travail qui est effectué par l'aubergiste et son équipe.

Notre proposition aurait été de conditionner un prêt non pas de CHF 80 000 mais de CHF 250 000, afin que M. Fert puisse repartir libre de toutes dettes extérieures à ce prêt communal.

D'autre part, nous ferions cautionner cette opération par l'acquisition par la commune du pas de porte si celui-ci n'était pas remboursé.

Dans ce cas de figure, la commune ferait l'acquisition d'un actif qui permettrait de redispenser à nouveau d'une vraie auberge communale et d'en assurer le contrôle.

Pour mémoire, la commune a dû à plusieurs reprises aider financièrement le prédécesseur de notre aubergiste actuel.

Pour toutes ces raisons, M. le Président, Mesdames et Messieurs, nous allons nous abstenir sur ce sujet.

Je vous remercie de votre attention. »

Le Président demande à Mme LÉVÊQUE si elle souhaite déposer un amendement sur la délibération DM 34-2020.

Mme LÉVÊQUE, qui avait déjà évoqué cette idée lors de la dernière séance, proposerait de racheter l'auberge. Il y aurait là l'opportunité et d'effacer la dette, et de reprendre le contrôle sur les finances de cet établissement. Au vu des raisons précédemment évoquées, Mme LÉVÊQUE propose un amendement sur le montant du prêt, soit CHF 250 000, et un cautionnement qui serait tout ou partie, après évaluation, du pas-de-porte, afin que cette auberge redevienne communale.

Le Président propose de passer au vote de l'amendement.

Par 2 voix pour, 10 voix contre et 1 abstention, le Conseil municipal refuse l'amendement proposé par Mme LÉVÊQUE.

M. MARECHAL précise que, sur le fond, Mme LÉVÊQUE et lui-même acceptent tout à fait la décision du Conseil municipal.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, le Président donne lecture de la délibération.

DM 0034-2020 – PRET DE CHF 80'000 TTC A LA SOCIETE ALBAMOVE SARL EXPLOITANTE DE L'AUBERGE DE VANDŒUVRES

pas par rapport au budget 2020. La participation de Vandœuvres au FIDU fait l'objet d'une délibération spécifique (investissement). Et l'Exécutif propose un dégrèvement à 100 % de la taxe professionnelle communale.

En conclusion, l'Exécutif propose au Conseil municipal de renvoyer ce projet de budget 2021 devant les commissions concernées, ainsi que devant la CFG. Les Présidents de commission ont un rôle important, car chargés de rapporter devant la CFG les résultats de leurs discussions internes ; celle-ci transmettra son préavis au Conseil municipal lors du vote du projet de budget 2021.

Les objectifs de législature de l'Exécutif seront présentés devant les différentes commissions par le magistrat en charge du dicastère concerné, ceux-ci étant en lien avec le projet de budget 2021. Une fois celui-ci entériné, lesdits objectifs feront l'objet d'une publication communale.

Le Président est dispensé de donner lecture de la délibération.

DÉLIBÉRATION : DM – 0035-2020

Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2021, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2021 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 12'052'573 F aux charges et de 12'964'964 F aux revenus, soit l'excédent de revenus présumé s'élevant à 911'877 F,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 911'877 F¹ et résultat extraordinaire de 0.00F²,

attendu que l'autofinancement s'élève à 2'475'210 F³,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2020 s'élève à 29 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 740'000 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 740'000 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 740'000 F, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 0 F,

vu le rapport de la commission des finances du XXXXXXXXXXXXX,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire

le Conseil municipal

¹ Calcul : N4 – N48 – (N3-N38)

² Calcul : N48-N38

³ Calcul : N33+N364+N365+N366+N383+N387+N35-N45-N4490+exc. de revenus ou – exc. de charges

DÉCIDE

par x voix favorables x voix défavorables x abstentions

1. D'approuver le budget de fonctionnement présente un montant de 12'052'573 F aux charges et de 12'964'450 F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 911'877 F. Cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 911'877 F⁴ et résultat extraordinaire de 0.00F⁵,
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2021 à 29 centimes.
3. D'autoriser le Maire à emprunter en 2021 jusqu'à concurrence de 10'000'000 F pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements des patrimoines administratif et financier.
4. D'autoriser le Maire à renouveler en 2021 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Michael Andersen
Président

Eugenia Riccio
Secrétaire

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, le Président propose de voter l'entrée en matière sur la délibération 35-2020.

À l'unanimité (13 voix favorables), le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur le projet de délibération 0035-2020 et son renvoi devant toutes les commissions pour étude de leur budget respectif.

10. P_DM 36-2020 – Proposition du Maire relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Mme le Maire rappelle que l'exposé des motifs est long et clair ; la commune n'a pas d'influence sur le montant de sa participation au FIDU.

Le Président est dispensé de donner lecture de la délibération.

DÉLIBÉRATION : DM – 0036-2020

Délibération relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

⁴ Calcul : N4 – N48 – (N3-N38)

⁵ Calcul : N48-N38

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type; vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton s'est réuni à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU);

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 sont désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Maire,
le Conseil municipal

DÉCIDE

par **x voix favorables**

x voix défavorables

x abstentions

1. D'ouvrir au Maire un crédit de 292'800 F 1) pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissement versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2021.

Michael Andersen
Président

Eugenia Riccio
Secrétaire

1) Chiffre de 2020. Celui de 2021 pas encore à disposition.

Aucune prise de parole n'étant demandée, le Président propose de voter l'entrée en matière sur la délibération 36-2020.

À l'unanimité (13 voix favorables), le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur le projet de délibération 36-2020 et son renvoi devant la CFG.

11. P_DM 37-2020 – Proposition du Maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021.

Après une brève explication du Président, Mme le Maire relève que certaines communes ont proposé de supprimer la taxe professionnelle à titre d'aide « Covid-19 ».

Le Président est dispensé de donner lecture de la délibération.

DÉLIBÉRATION : DM – 0037-2020

Proposition du Maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par **x voix favorables** **x voix défavorables** **x abstentions**

1. de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à 100 %

Michael Andersen
Président

Eugenia Riccio
Secrétaire

Aucune prise de parole n'étant demandée, le Président propose de voter l'entrée en matière sur la délibération 37-2020.

À l'unanimité (13 voix favorables), le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur le projet de délibération 37-2020 et son renvoi devant la CFG.

12. Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour 2021

Le Président annonce les dates des votations 2021 : 7.3, 13.6, 26.9 et 28.11. Quatre personnes doivent être élues, qui seront en charge de la tenue du local de vote en 2021. Horaire des votations : 10h-12h. Le dépouillement qui s'ensuit répond à une procédure très stricte.

Mme LÉVÊQUE indique que le VOV souhaiterait prendre la présidence du 1^{er} semestre 2021 et propose : Mme LÉVÊQUE, Présidente, M. GARDIOL, Vice-président, M. PEYER, suppléant de la Présidente.

Le Président précise que le VOV se proposait de se partager une des dates. Y a-t-il des propositions au sein des autres groupes ?

Sur une question de Mme PICTET, M. GENOUD indique que la chancellerie déconseille aux communes de désigner des Présidents et Vice-présidents qui changent à chaque opération électorale. Il y a un risque majeur que cela se passe mal, dans la pratique, celle-ci étant soumise à une procédure très précise et technique. Certaines rotations de membres ont donné lieu à des absences inopinées dont les conséquences peuvent être catastrophiques. La pratique veut donc que les responsables du local de vote soient désignés pour une année.

M. BRUNSCHWIG, qui abonde dans le sens de M. GENOUD, indique que l'ensemble de l'Entente propose M. BACHMANN comme Vice-président et lui-même comme Président pour l'année 2021.

Mme RICCIO trouve qu'il serait intéressant d'avoir des représentants de chaque groupe politique.

M. GENOUD indique que la pratique, dans les communes, est assez diverse. Toutefois, la représentation politique de la surveillance du déroulement des opérations électorales est assurée au niveau cantonal par une représentation fondée sur l'équilibre des forces au sein du Grand Conseil.

Mme HÜSLER-ENZ rappelle que les responsables du local de vote et leurs suppléants échangeaient leur rôle au bout de six mois et étaient élus sur une base volontaire, lors de la précédente législature. Les élus auront tous loisir de siéger durant les cinq prochaines années. De plus, il serait temps de dépolitiser le débat, car Vandœuvres est une petite commune qui n'a pas de partis.

Sans politiser le débat, le Président évoque la question de représentativité ; il lui semblerait normal que le Président et le Vice-président ne soient pas du même groupe.

Mme LÉVÊQUE réitère les candidatures du VOV et propose une rocade tous les six mois.

Sur une intervention de Mme HÜSLER-ENZ, Mme LÉVÊQUE précise que le VOV a sondé les intérêts de ses membres pas pour des questions politiques, mais de disponibilité.

M. BRUNTSCHWIG trouve qu'il serait intéressant de laisser une opportunité aux personnes qui n'ont pas encore exercé de fonctions en tant qu'élu ou magistrat afin de pouvoir rencontrer les habitants qui les ont élus. C'est le cas de MM. MARECHAL, PEYER, BACHMANN et de lui-même. Mme LÉVÊQUE pourrait se retirer au profit d'élus qui n'ont pas encore eu l'occasion de remplir cette fonction.

À titre personnel, le Président comprend cette remarque. Mais il est toujours rassurant pour un nouvel élu de faire équipe avec un ancien pour le local de vote. Il lui paraît donc essentiel de mixer les novices et les expérimentés. Nul besoin d'être responsable du local de vote pour rencontrer les habitants de la commune.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, le Président propose de voter sur la possibilité d'une rocade, tous les six mois.

À l'unanimité (13 voix favorables), le Conseil municipal accepte le principe d'une rocade tous les six mois.

M. BRUNTSCHWIG, qui a bien entendu la nécessité de mixer les novices et les expérimentés, renonce à se porter candidat à la présidence du local de vote pour le 1^{er} semestre 2021.

Sont tour à tour élus à l'unanimité :

Pour le 1^{er} semestre 2021 :

Mme LÉVÊQUE, Présidente.

M. BRUNTSCHWIG, suppléant de la Présidente.

M. BACHMANN, Vice-président.

M. PEYER, suppléant du Vice-président.

Pour le 2^e semestre 2021 :

M. BRUNTSCHWIG, Président.

Mme PICTET, suppléante du Président.

M. ANDERSEN, Vice-Président.

Mme RICCIO, suppléante du Vice-Président.

13. Propositions individuelles et questions

Le Président rappelle qu'une proposition de motion et une proposition de résolution sont présentées par le VOV.

Proposition de motion

M. PEYER donne lecture de la proposition de motion du VOV.

Conseil Municipal de Vandœuvres

Motion

Proposition présentée par :

VOV, Michael Andersen, Jean-Pierre Gardiol, Véronique Lévêque, Jean-Dominique Maréchal, Philippe Morel, Jean Peyer, Frédéric Pradervand

Proposition de motion

pour la création d'une commission du Conseil Municipal chargée d'étudier tous les dossiers d'autorisation de construire afin que les préavis soient donnés par le municipal et non plus seulement par l'exécutif.

Le Conseil Municipal de Vandœuvres

considérant :

- que lors de la campagne électorale une des grandes préoccupations des habitants était la surdensification des parcelles ;*
- que les nouvelles constructions, type cube en béton, ne s'intègrent pas dans l'esprit paysagé de la commune ;*
- que celles-ci engendrent de grandes nuisances aux voisins ;*
- qu'il est primordial que nos habitants soient mis au courant de ces projets de constructions et que par le biais des procès-verbaux du municipal ils soient en mesure de connaître les décisions prises par leurs élus en la matière ;*
- qu'aujourd'hui un exécutif doit travailler en toute transparence pour tous les dossiers touchants ses électeurs,*

Invite l'Exécutif :

à examiner de près comment procéder afin que l'étude des préavis concernant les autorisations de construire se traite à l'intérieur d'une commission Adhoc ou au sein de la commission durabilité et bâtiment (CDB) ou encore de la commission aménagement du territoire (CAT) ;

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de notre campagne électorale, nous avons pu constater qu'une des grandes préoccupations des habitantes et des habitants de notre commune est la densification effrayante des terrains en zone villa de notre territoire suite à une modification de la loi il y a quelques années. Beaucoup de nos citoyens se demandent quelles sont les prises de position de notre exécutif dans ces dossiers. Comme aujourd'hui il n'y a aucune transparence concernant ce sujet, notre motion a pour but de trouver une solution pour y remédier.

En réalité les noms des propriétaires, des mandataires et le lieu des parcelles sont connus puisqu'ils sont publiés avec la requête en autorisations de construire dans la FAO.

Dans le but donc, d'améliorer la situation actuelle, le VOV, vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux à envoyer cette motion en commission pour étude.

Mme HÜSLER-ENZ relève que le texte de cette motion ne correspond pas à la législation, qui définit spécifiquement quels préavis sont du ressort de l'Exécutif ou du Conseil municipal. Ce n'est pas l'apanage du VOV de s'inquiéter de la densification, qui ne pourra se résoudre sur un coup de baguette magique. Ce texte est faux, sur le plan juridique, cette compétence ne pouvant être donnée au Conseil municipal. Pour ce qui est du renseignement, de l'étude et de la concertation, ces questions ont été abordées lors de la CAT. Mme le Maire n'a pas du tout été hostile à communiquer sur les demandes d'autorisation, mais le fait est que les préavis sont rendus par l'Exécutif, non par les commissions. Mme HÜSLER-ENZ invite par conséquent le VOV à retirer ce projet de motion dont le texte est juridiquement faux. L'Entente ne veut pas plus densifier que le VOV, une inquiétude qui est partagée par toute la population.

M. PEYER relève que cette proposition de motion ne sous-entend nullement que l'Entente veut bétonner la commune. Si le texte de cette motion n'est pas conforme à la loi, il faudra effectivement le modifier. L'idée était simplement d'avoir une concertation avec l'Exécutif de façon à ce que ce dernier

prenne sa décision en concertation. Tant à l'Entente qu'au VOV, les élus veulent être tenus informés de ce qu'il se passe sur le plan des constructions à Vandœuvres.

Si chaque séance de la CAT doit être ouverte à tout le Conseil municipal, à quoi sert cette commission ? relève Mme HUYGHUES-DESPOINTES.

Pas forcément, selon Mme LÉVÊQUE. En effet, les élus font confiance à tous les commissaires. Cette motion découle du fait que, souvent, les préavis négatifs de l'Exécutif ne sont pas pris en compte par l'OAC. Personne n'a dit que l'Entente souhaite densifier la commune. Mais les élus, qui auront eu connaissance des dossiers, pourront prouver aux habitants que les préavis négatifs ne sont pas pris en compte. C'est d'une question de transparence. Il ne s'agit pas de prendre la place de l'Exécutif, mais d'informer les élus.

Mme HÜSLER-ENZ répète que le texte de cette motion n'est pas légal. Par conséquent, le Conseil municipal ne peut pas voter celle-ci. De plus, les délais pour les préavis étant souvent très courts, Mme le Maire a indiqué qu'elle n'avait pas souvent le temps de convoquer ne serait-ce que la CAT. Mais personne n'est contre la transparence.

M. PROVINI relève que les membres de la CAT reçoivent le tableau des différentes demandes d'autorisation, ainsi que les préavis rendus et leurs motifs. Sur le plan juridique, la proposition de motion n'est malheureusement pas légalement possible.

M. PEYER comprend les arguments juridiques. Il n'est resté pas moins que l'idée de ce projet de motion était de permettre une concertation entre l'Exécutif et le Conseil municipal sur ces requêtes en autorisation de construire. Que la motion soit valable ou non, ce texte souligne le fait que les membres du VOV veulent être tenus informés sur les projets de construction sur le territoire de la commune.

Le VOV et les habitants, relève le Président. Ceux-ci ne sont informés que par le biais du procès-verbal du Conseil municipal, et non le procès-verbal de la CAT. Le but de cette motion était aussi que les habitants voient, par le biais du rapport de la CAT, que le VOV se bat pour eux.

Mme HÜSLER-ENZ répète que le Conseil municipal ne peut adopter le texte de cette motion. Si le but était que les préavis puissent être expliqués à la population par le biais d'un rapport plus détaillé de la CAT, c'est une chose. Mais cela ne correspond pas du tout au texte de cette motion, qui ne peut être votée en l'état.

Le Président propose de voter, dans ce cas, l'entrée en matière sur ce projet de motion.

Mme le Maire évoque la *Tribune de Genève* ; un article a paru cette semaine sur une application créée par un Vandœuvrien, grâce à laquelle il est possible de consulter toutes les autorisations déposées sur l'ensemble du territoire cantonal. De plus, ces informations figurent déjà sur le Simap (OAC) en toute transparence. Il n'y a jamais eu de non-transparence des autorités vandœuvriennes et la commune a toujours communiqué, sur demande, ses préavis. Pour le reste, il s'agit d'une prérogative de l'Exécutif qui est inscrite dans la loi. Le Conseil municipal peut voter sur cette motion, mais il a déjà sa réponse. Le VOV peut également choisir de changer cette motion et de proposer un texte qui corresponde vraiment à ses objectifs.

Mme LÉVÊQUE ajoute que l'application évoquée par Mme le Maire fera l'objet d'un article dans la prochaine Coquille.

En conclusion, Mme le Maire indique que cette question avait été abordée assez conséquemment lors de la séance de la CAT, et qu'elle y avait répondu assez clairement.

Mme HÜSLER-ENZ, qui relève que cette discussion avait eu lieu en bonne intelligence au sein de la CAT, regrette que le VOV ait présenté ce projet de motion ce soir.

À la majorité (4 voix favorables, 8 voix défavorables et 1 abstention), le Conseil municipal refuse d'entrer en matière sur le projet de motion présenté par le VOV.

Proposition de résolution

M. PRADERVAND donne lecture de la proposition de résolution du VOV.

Conseil Municipal de Vandœuvres

Résolution

Proposition de résolution présentée par :

*VOV, Michael Andersen, Jean-Pierre Gardiol, Véronique Lévêque,
Jean-Dominique Maréchal, Philippe Morel, Jean Peyer et Frédéric Pradervand*

Proposition de résolution

Construction de la nouvelle caserne des pompiers, où en est-on ?

*Le Conseil Municipal de la commune de Vandœuvres , vu l'article 28 du règlement du 11 juin 2012
Considérant :*

- La nouvelle composition du Conseil Municipal composé en grande partie de nouveaux élus ;*
- Que chacun a entendu parler de cet investissement sans en connaître vraiment le dossier ;*
- Qu'il s'agit d'une nouvelle construction stratégique pour la commune ;*

Invite l'Exécutif

À organiser dans les plus brefs délais, la présentation de l'avancement de cet investissement, lors d'une séance de la commission durabilité et bâtiments (CDB), élargie à tous les conseillers municipaux et en présence des mandataires et de toutes les personnes concernées par ce projet, notamment de la commune de Choulex.

Exposé des motifs

*Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Plusieurs d'entre nous ont été interpellés par des habitants afin de savoir où en est le projet de construction de cette nouvelle caserne et que deviendra la maison Gardy. N'ayant été que très peu*

informés, il nous semble important que dans un premier temps les Conseillers municipaux obtiennent plus d'informations sur ce projet et que dans un deuxième temps, lorsque les conditions sanitaires le permettront, qu'une séance publique soit organisée.

Au vu de ce qui précède, le VOV vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à voter l'entrée en matière sur cette résolution et le renvoi directement à l'Exécutif estimant qu'il n'est pas nécessaire d'envoyer celle-ci en commission.

Sur une question d'ordre technique de Mme le Maire, le Président précise que cette résolution pourrait être renvoyée à la commission concernée afin que le magistrat en charge du dicastère réponde à toutes ces questions.

Cette résolution est une très bonne idée, mais cela semble prématuré à M. STALDER. En effet, l'Exécutif n'a pas encore tous les éléments en main et plusieurs procédures sont en cours. La caserne des pompiers sera construite et le transfert de la compagnie 302 se fera de lui-même. Aussi il ne comprend pas bien la question de l'« où en est-on ? » qui figure sur ce projet de résolution. C'est Vandœuvres qui finance cette caserne ; quant aux cantonniers, ils entrent également dans les prérogatives de la commune. Il suggère d'attendre d'avoir reçu tous les éléments et que toutes les autorisations aient été déposées avant de convoquer une séance élargie de la CDB.

Mme LÉVÊQUE, qui remercie M. STALDER pour les excellentes explications qu'il a données au début de la séance, indique que certains élus aimeraient voir les plans.

Ceux-ci sont seulement au 1/1000^e pour l'instant, précise M. STALDER. Ce n'est que le début de ce dossier pour un bâtiment voté lors de la précédente législature. Il recommande donc d'attendre les réponses du département.

Selon le Président, cette proposition de résolution vise à informer les nouveaux Conseillers municipaux. Et les anciens élus ignorent eux aussi la teneur exacte du projet. Rien n'a encore été présenté à cette assemblée, d'où cette proposition de résolution. Puis, lorsque les circonstances le permettront, informer la population.

M. STALDER rappelle ce qu'il a dit au début de cette séance : la CDB s'est penchée sur les sujets à l'ordre du jour. Il évoquera très volontiers le projet de construction de la nouvelle caserne lors d'une prochaine séance. Dans l'intervalle, il essaiera de rassembler des plans, voire des maquettes, s'il y en a.

À l'unanimité (13 voix favorables), le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la résolution qui invite l'Exécutif à organiser dans les plus brefs délais une présentation du projet de construction de la nouvelle caserne, et ce dans un but constructif. Cette résolution est donc renvoyée devant la CDB, qui sera élargie à tous les membres du Conseil municipal dans un délai raisonnable afin que les élus puissent répondre aux éventuelles questions de la population.

Mme le Maire donne lecture de la question écrite posée par M. BRUNSCHWIG :

« Suite à la discussion le 14.9.2020 lors de la CDB, et sur conseil de M. l'Adjoint, M. STALDER, j'adresse à M. l'Adjoint, M. TURRETTINI, ainsi qu'à vous la question suivante : quel type de produits phytosanitaires et d'engrais sont utilisés par les collaborateurs de la voirie pour l'entretien des espaces publics ? Serait-il possible d'avoir les intitulés précis des produits utilisés et leur composition, chimique ou naturelle ? »

Mme le Maire transmet à M. TURRETTINI la charge d'y répondre.

M. TURRETTINI n'a pas eu le temps de répondre à cette très bonne question, dont il a pris connaissance hier et qui concerne non seulement les collaborateurs des services extérieurs, mais aussi

le jardinier du parc de la mairie. La réponse sera donnée lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Sur une question de Mme HÜSLER-ENZ, Mme le Maire indique que la commune a répondu par écrit à la lettre de M. Sarasin. Un rendez-vous a été fixé avec le gérant de la boulangerie le 12.10.2020.

14. Divers

Mme le Maire communique les dates de formation proposées par l'ACG à tous les nouveaux élus et magistrats communaux : 4.11 (la présentation qui avait été faite par M. GENOUD lors du dernier Conseil municipal sera en grande partie reprise) et 25.11.2020 (aménagement du territoire dans les communes). Celles-ci auront lieu dès 18h30 à la HEG, à Batel, précise M. GENOUD.

Mme le Maire tient à disposition des élus intéressés quatre billets de GSHC pour le match du 2.10.2020.

15. Dossiers de naturalisation (huis clos)

Le huis clos étant respecté en l'absence de personnes externes au Conseil municipal, Mme LÉVÊQUE présente les dossiers.

Les décisions prises par le Conseil municipal seront communiquées aux intéressés et au département.

La séance est levée à 22h05.



Le Secrétaire du Conseil municipal

Maria Eugenia RICCIO



Le Président du Conseil municipal

Michael ANDERSEN